



REGLES DE PARTICIPATION AUX COMPETITIONS

LICENCIATION

Règlement Administratif Fédéral Chapitre 6 Article II. 606.1

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention « ni entraînement, ni compétition » ne figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

Article II.606. 2 – Documents attestant de la licenciation

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format PDF (imprimée ou en format informatique),
- Attestation de licence collective au format PDF (imprimée ou en format informatique),
- Accès à Internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>,
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.fft.com/spid/home.do>,
- Accès à l'application « Smart Ping » pour Smartphones (Androïd et IOS).

Règlement administratif départemental, applicable à toutes les épreuves départementales

Même procédure que le règlement administratif Fédéral.

Les attestations personnelles et collectives devant être éditées à chaque phase, il sera autorisé dans les épreuves départementales qu'un joueur présentant son attestation personnelle ou collective de la 1ère phase au cours de la 2ème phase soit autorisé à jouer, en respectant la réglementation sur la certification médicale.

Dans ce cas où le joueur ne justifierait pas de sa licenciation dans toutes les épreuves départementales, une pénalité financière sera infligée au club du joueur fautif.

Art 1 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette manifestation sportive est ouverte aux joueuses et joueurs des clubs de Seine et Marne, licenciés F.F.T.T. Elle est aussi ouverte aux licenciés promotionnels.

Les joueurs participant à cette épreuve devront avoir moins de 550 points sur leur licence.

Seuls les joueurs des catégories suivantes peuvent participer.

M18	Joueurs de moins de 18 ans
M15	Joueurs de moins de 15 ans
M13	Joueurs de moins de 13 ans
M11-M9	Joueurs de moins de 11 et 9 ans

En cas de non confirmation de l'engagement ou non-paiement (de l'engagement ou des pénalités), l'équipe ou les équipes de l'association peuvent être retirées de la compétition avec les conséquences qui en découlent.

Les joueurs ou joueuses doivent être physiquement présents au pointage de la première rencontre pour pouvoir participer à une rencontre de cette compétition.

Le règlement disciplinaire relatif aux cartons infligés aux joueurs et joueuses est applicable pour cette coupe.

Art 2 – MATERIEL ET TENUE

Les règles à observer concernant notamment le matériel et la tenue sont celles régissant le Championnat de France par équipes. La tenue uniforme (short et maillot) aux couleurs du club est vivement recommandée pour chaque joueur et joueuse.

Les rencontres doivent se dérouler exclusivement avec des balles plastique

Art 3 – DEROULEMENT DES PARTIES

Les parties se déroulent au meilleur des 3 manches (2 manches gagnantes). Les échanges de points auront lieu entre deux joueurs de licences traditionnelles.

Art 4 – FORMULE DE LA COMPETITION

L'épreuve se déroule sans poule. Chaque joueur joue au minimum 3 rencontres sur le principe suivant :

- Les vainqueurs du premier tour se rencontrent lors du second tour.
- Les perdants du premier tour se rencontrent lors du second tour.

- Les vainqueurs du second tour se rencontrent lors du troisième tour.
- Les perdants du second tour se rencontrent lors du troisième tour.

A chaque tour les joueurs ayant le même nombre de victoires se rencontrent dans la mesure du possible.

4.1 Affectation des joueurs pour le premier tour

Les joueurs sont classés en fonction des points licences des joueurs physiquement présents.

4.2 Horaires

Les horaires sont les suivants : Début de la manifestation à 14h00 le samedi et 10h00 le dimanche. La dernière partie est lancée au plus tard à 18h00 le samedi et 17h00 le dimanche. Aucune partie n'est lancée après ces horaires afin de permettre de terminer la compétition à un horaire convenable.

Art 5 – CLASSEMENT DES JOUEURS

Un classement est établi par catégorie :

- Une victoire rapporte 1 point.
- Une défaite rapporte 0 point.

A la fin de la journée, le classement est établi dans l'ordre des critères suivants :

- a) Ratio du nombre de victoires / nombre de parties disputées
- b) Ratio du nombre de points de l'équipe / nombre de parties disputées.
- c) Nombre de victoire par 2 à 0 puis par 2 à 1.

Art 6 - POINTAGE

Le pointage des joueurs s'effectuera, pour toutes les catégories, une demi-heure avant le début de l'épreuve pour la catégorie concernée.

Art 7 – CHALLENGE DES JEUNES

Cette épreuve attribue des points au challenge des Jeunes. Cf. Challenge des Jeunes.